

COMMUNE  
D'AVRILLY

**Procès-Verbal**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 8 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 8 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Solène CARIGNANT, Maire.

PRESENTS : Mme Solène CARIGNANT, M. Yves CHAMBET, M. Vincent CORNELOUP, M. Sylvain NAFFETAS, Mme Laëtitia SOLER

EXCUSES : M. Pierre ARSAC, Mme Valérie LIMONET, M. Jean-Marc VELUT

Secrétaire de séance : M. Yves CHAMBET

**Convocation du 27 octobre 2023**

*Madame le Maire demande aux conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.*

**Objet : Adressage – Modification du nom d'une rue**

Madame le Maire explique aux membres présents que le nom qui a été donné à la rue qui dessert les lieudits « La croix Bouquet », « La rue Genève » et « Le Paradis » ne plait pas à certains habitants de cette rue. Un compromis a pourtant été trouvé en la nommant « Rue Genève-Paradis », mais il leur est toutefois difficile d'ajouter le nom du lieudit dans l'adresse, puisque redondant.

Madame le Maire demande aux membres présents de revenir sur cette décision et de trouver un nouveau nom à cette rue.

**Vu** la délibération n°2023-42 du 12 octobre 2023 validant les noms des rues de la commune d'Avrilly ;

**Considérant** qu'il revient au conseil municipal de nommer les rues et que les noms de rues sont laissés au libre choix du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ANNULE** la nomination de la « Rue Genève-Paradis » pour trouver un autre nom à cette rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après le vote suivant :

<b>Nb conseillers présents</b>	<b>5</b>	
<b>Contre</b>	<b>0</b>	
<b>Abstention</b>	<b>1</b>	M. Yves CHAMBET

➤ **DECIDE** de nommer « Rue Genève » la RD210, du croisement avec la RD265 jusqu'à la limite avec la commune de Luneau.

- **VALIDE** l'annexe ci-jointe détaillant toutes les rues de la commune d'Avrilly.

## Annexe à la délibération n°2023-43 du 8 novembre 2023

Nom de la voie	Voie(s) concernée(s)	part de :	jusqu'à :
Route du Bouchaud	D212	Croisement avec D989	Limite commune LE BOUCHAUD
Route du Donjon	D989	Limite avec commune BOURG-LE-COMTE	Limite commune LE BOUCHAUD
Route de Luneau	D212	Croisement avec RD989	Limite commune LUNEAU
Route des Simonins	D265	Croisement avec D210	Croisement avec D212
Route de Bourg-le-Comte	D210	Croisement avec D265	Limite commune BOURG-LE-COMTE
Rue des Pacauds	VC15	Croisement avec RD212	Limite commune BOURG-LE-COMTE
Chemin des Moraux	CR16	Croisement avec VC15	Limite commune LE BOUCHAUD
Chemin des Raflaux	VC16 + CR18	Croisement avec RD212	Croisement avec VC207
Route des Verts	VC207	Croisement avec RD212	Limite commune LE BOUCHAUD
Route du Pavillon	VC16	Croisement avec RD265	Croisement avec RD212
Chemin du château d'eau	CR19	Croisement VC16	Limite commune LUNEAU
Route des Potins	VC21 + CR14	Croisement avec VC12	Croisement avec VC16
Chemin du Pavillon	CR18	Croisement avec RD265	Croisement avec VC16
Route des Bessais	VC12	Croisement avec RD265	Limite commune LUNEAU
Route des Perrins	VC22	Croisement avec RD210	Croisement avec VC4
Impasse des Francs	CR27	Croisement avec VC22	Au bout du chemin
Route des Bruyères de Bonnard	VC22 (2ème partie)	Croisement avec VC4	Limite commune LUNEAU
Impasse de Clavegry	CR17	Croisement avec RD210	Au bord du canal
Place de l'église Saint-Honorat	Chemin autour de l'église	Croisement avec VC13	Croisement avec VC13
Chemin du belvédère	Chemin entre presbytère et atelier	Croisement avec VC13	Croisement avec RD210
Route des Frayons	VC29	Croisement avec RD210	Croisement avec VC24
Route des Poussards	VC24	Croisement avec RD210	Croisement avec RD265
Chemin des Grèneries	CR9	Croisement avec VC24	Croisement avec VC16
Route des Sabotiers	CR10	Croisement avec RD210	Croisement avec CR9
Rue de la Bise	VC25 + CR3	Croisement avec VC18	Croisement avec VC13
Impasse du Chibrely	VC26 + CR20	Croisement avec RD210	Au bout du chemin
Rue des Rabots	VC18	Croisement avec VC26	Croisement avec RD210
Chemin des Caves	CR21	Croisement avec CR20	Limite commune BOURG-LE-COMTE
Impasse d'En Brière	VC27	Croisement avec RD210	Au bout du chemin
Impasse des Glabots	CR8	Croisement avec VC27	Au bout du chemin
Route du Bas du Rif	VC28	Croisement avec RD210	Limite commune BOURG-LE-COMTE
Chemin de la musette	CR6	Croisement avec VC28	Limite commune BOURG-LE-COMTE
Route des Gelins	VC16	Croisement avec RD 265	Croisement avec VC11
Route de l'Etang Devers l'Haut	VC19	Croisement avec RD210	Croisement avec VC11
Route des Rolins	VC11	Croisement avec RD210	Croisement avec RD989
Route des Bosseilles	VC207	Croisement avec RD210	Croisement avec VC11
Route de la Plaine Cochet	VC14	Croisement avec RD989	Limite commune BOURG-LE-COMTE
Impasse Saint-Honorat	VC13	Croisement avec RD210	Pont de Pierre
Route des Jarraux	VC23 + CR13	Croisement VC23 avec VC4	Croisement CR13 avec VC4
Chemin des Jarraux	VC4	Croisement avec RD210	Limite commune LUNEAU
Rue Genève	RD210	Croisement avec RD265	Limite commune LUNEAU

### Objet : Nomination du terrain de tennis

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération le nom à donner à un lieu ou à un équipement municipal. Cette dénomination est laissée au libre choix du conseil municipal.

**Vu** la réfection récente du terrain de tennis ;

**Considérant** que la construction du terrain de tennis a été initiée par l'équipe municipale de Madame Marie-Edith PERREAUD, récemment disparue, Maire de la commune d'Avrilly de 2001 à 2008 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de nommer le court de tennis d'Avrilly « **Court Marie-Edith PERREAUD** ».
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents en rapport avec cette décision.

### Questions diverses

\* Plan local d'urbanisme Intercommunal : La première étape consiste en l'élaboration du plan de zonage. Le bureau d'étude choisi par la communauté de communes souhaite rencontrer toutes les communes pour définir ensemble les zones urbaines et le foncier mobilisable. Les élus ont étudié la zone urbaine proposée, qui comprend tout le bourg + la rue Genève jusqu'au bassin d'Avrilly. Plusieurs remarques et questions ont été faites, Madame le Maire est chargée de transmettre lors du rdv prévu à Neuilly-en-Donjon le mardi 14/11/2023. Le hameau « En Brière » est proposé en tant que hameau structurant.

\* Projets 2024 : Plusieurs travaux sont prévus (voirie, réparation chemin des Frayons, panneaux d'adressage, etc...). Une commission embellissement sera bientôt programmée pour définir les projets 2024 et lancer ensuite les demandes de devis.

\* Rapport prix et qualité de l'eau potable et de l'assainissement : Madame le Maire présente aux conseillers présents les deux rapports. Ils restent disponibles en mairie pour toute demande d'information.

\* Voix d'eau de l'été : Elle aura lieu cette année à AVRILLY le **jeudi 4 juillet 2024**. Soirée espagnole. La scène sera mise à disposition avant le concert pour différents projets (groupe, danse, etc...) Une initiation pêche pourrait également être intéressante.

\* Chantier d'insertion : En fournissant des palettes, le chantier d'insertion peut réaliser divers aménagements (décorations extérieures, étagères, etc...). Voir pour des jolis sapins ?

\* Téléthon 2023 : Plusieurs habitants ont proposé des idées pour le week-end du 8-9 décembre 2023. Une réunion aura lieu avec les personnes intéressées pour programmer l'évènement.

*Fin de la séance à 22h00*